GUIDE

UN OUTIL POUR PASSER À L'ACTION

Sous-traiter avec les établissements des secteurs protégé et adapté

oeth

HANDECO
le partenaire économique des acteurs solidaires

À PROPOS

ONT COLLABORÉ À LA RÉDACTION DE CE GUIDE :

HANDECO

Association loi 1901 créée et soutenue par les plus importantes associations et fédérations du secteur, dont l'APF, la Fédération des APAJH et la FEGAPEI, son objet essentiel est d'accompagner durablement les acheteurs dans leur démarche d'achats socialement responsables et de faciliter ainsi les relations commerciales avec les ESAT et les EA.

Véritable espace de coopération, Handeco s'est entourée d'acteurs et de réseaux d'experts qui participent à sa gouvernance afin de garantir la qualité des services et leur pertinence : Compagnie des dirigeants et des acheteurs de France (CDAF), Service des achats de l'État (SAE), Observatoire des achats responsables (ObsAR), Agence Entreprises & handicap (AEH) et Pas@Pas. Elle est également soutenue par le FIPHFP et l'AGEFIPH.

Handeco développe une offre de services innovante et unique sur le marché : annuaire qualifié des ESAT/EA, place de marché web, formation, Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), organisation événementielle, etc.

Retrouvez les informations sur
le site Internet **www.handeco.org**
Contact : **contact@handeco.org**

OETH

OETH (Obligation d'emploi des travailleurs handicapés) réunit 14 500 établissements et 440 000 salariés. Elle agit pour l'emploi des travailleurs handicapés du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif.

OETH a pour mission d'apporter à ses établissements le conseil, l'accompagnement et les moyens nécessaires à la prévention du handicap, le maintien dans l'emploi et le recrutement des personnes bénéficiaires de la loi de 2005.

OETH est paritaire. Elle est composée des organisations d'employeurs et des organisations syndicales de salariés signataires de l'accord (Croix-Rouge française, Fehap, Syneas, CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO).

Elle collecte la contribution liée à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Retrouvez les informations sur
le site Internet **www.oeth.org**
Contact : **contact@oeth.org**

LA SOUS-TRAITANCE, UNE DES RÉPONSES À L'OBLIGATION D'EMPLOI

RAPPEL SUR ↓ L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En France, la loi impose aux entreprises de plus de 20 salariés d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion de 6 % de leur effectif. Pour s'acquitter de cette obligation, les entreprises disposent de 5 modalités qui peuvent se combiner entre elles :

- l'emploi direct (emploi de bénéficiaires et la loi handicap en CDI, CDD ou intérim),
- **l'emploi indirect*** (contrats de sous-traitance et prestations de services),
- l'accueil de stagiaires,
- le paiement de la contribution financière (calculée en fonction des unités manquantes),
- la conclusion d'un accord agréé.

Comme le prévoit la loi, les établissements relevant de l'accord OETH peuvent s'acquitter d'une partie de leur obligation d'emploi en concluant des contrats de sous-traitance, de fournitures ou de prestations de services avec des Entreprises adaptées (EA) et des Centres de distribution de travail à domicile (CDTD) ou des Établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

Cette modalité de réponse peut couvrir, au maximum, **50 % de l'obligation légale d'emploi (en nombre d'unités bénéficiaires/UB).**

60% **DES DÉCLARANTS DE L'ACCORD OETH**

ont annoncé des contrats de sous-traitance dans leur déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés de 2014.

*Nouveauté de la loi Macron du 6 août 2015 : la sous-traitance déductible dans la déclaration annuelle est étendue aux contrats signés avec des travailleurs indépendants handicapés reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

De nombreuses entreprises ont compris que, au-delà du fait de répondre à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et d'accomplir une action solidaire et citoyenne, recourir aux secteurs protégé et adapté est un **acte gagnant-gagnant** et que ces secteurs proposent un panel **d'offres variées et de qualité.**

POURQUOI SOUS-TRAITER
AVEC LES SECTEURS PROTÉGÉ ET ADAPTÉ ?

- Parce que les ESAT et les EA sont avant tout des professionnels
- Parce que leurs prestations sont de qualité
- Parce qu'ils proposent une offre diversifiée
- Parce qu'ils ont des tarifs compétitifs et qu'ils respectent les délais
- Parce qu'avec eux, en plus, vous agissez sur votre DOETH !

« Dans un premier temps, j'ai recherché des prestations auprès des secteurs protégé et adapté dans le but de récupérer des unités à déduire de la DOETH, puis c'est le rapport qualité/prix des prestations qui m'a convaincu de continuer et de développer mes achats avec eux. »

RÈGLE DE CALCUL POUR TRANSFORMER UNE FACTURE DE SOUS-TRAITANCE EN UNITÉS BÉNÉFICIAIRES (UB)

Les règles d'équivalence entre la passation des contrats de sous-traitance et l'emploi de personnes handicapées sont définies par la loi (calcul des UB).
Le calcul vise à valoriser la main-d'œuvre.
En fonction du type de contrat signé par l'entreprise, il faut appliquer l'une des deux formules suivantes (information mentionnée sur le devis et la facture) :

- contrats de sous-traitance, de fournitures, de prestations de services =
[prix HT du contrat] – [coût des matières premières, produits, matériaux, consommations et frais de vente] / (2 000 x taux horaire du SMIC)

- contrats de mise à disposition de bénéficiaires =
[prix HT du contrat] – [coût des matières premières, produits, matériaux, consommations et frais de vente] / (1 600 x taux horaire du SMIC)

QU'ENTEND-ON PAR « SECTEURS PROTÉGÉ ET ADAPTÉ » ?

Les secteurs protégé et adapté sont constitués d'établissements qui accueillent des travailleurs handicapés en fonction d'une orientation spécifique et selon une réglementation particulière. Ils sont implantés sur l'ensemble du territoire national et proposent des activités variées.

LE SECTEUR PROTÉGÉ : ESAT

Les Établissements et services d'aide par le travail (ESAT/ex-CAT) sont des établissements médico-sociaux. Ils accueillent des personnes lourdement handicapées et leur permettent d'exercer une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées tout en leur apportant un soutien médico-social et éducatif.

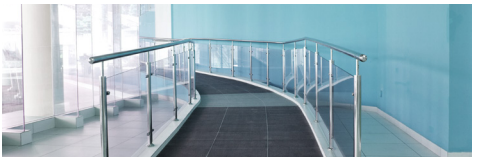

LE SECTEUR ADAPTÉ : EA ET CDTD

Les Entreprises adaptées (EA/ex-ateliers protégés) appartiennent au secteur marchand, comme les entreprises « ordinaires », et comptent à la production un effectif composé d'au moins 80 % de personnes reconnues handicapées. Certaines se sont spécialisées dans le télétravail afin de répondre au mieux à l'ensemble des problématiques des travailleurs handicapés : les Centres de Distribution de Travail à Domicile (CDTD).

Les EA développent des activités professionnelles adaptées aux travailleurs handicapés qui ne peuvent pas (temporairement ou durablement) s'insérer dans le milieu ordinaire, mais qui ont une capacité de travail supérieure à celle demandée en ESAT.

1 349 ESAT

119 107 travailleurs handicapés

Nombre d'établissements en France en 2014

Source : Les personnes handicapées et l'emploi Chiffres clés - AGEFIPH/FIPHFP, juin 2015

718 EA

31 000 travailleurs handicapés

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS ET LES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR CES SECTEURS ?

Plus de 2 400 activités* proposées !

Les secteurs protégé et adapté développent une grande diversité d'offres dans des domaines d'activité très variés. Historiquement, les activités étaient essentiellement tournées vers le secteur industriel, les espaces verts, la gestion de l'environnement, la blanchisserie, la restauration, le conditionnement...
Certaines activités se sont d'ailleurs développées sur des marchés dits « captifs ». Par exemple, un ESAT qui prépare les repas des résidents ou des usagers d'établissements gérés par son association.

Depuis maintenant plusieurs années, l'offre s'est beaucoup diversifiée, en particulier dans les services :

→ centre d'appel, gestion électronique de documents (GED), déconstruction d'équipements électriques et électroniques (D3E), traiteur, entretien de vélos.

D'ailleurs, vous pouvez faire appel à eux pour des prestations très innovantes, notamment dans les domaines de la conciergerie d'entreprise, des services informatiques, de la communication...

→ assainissement des sols par la plantation de roseaux, production audiovisuelle, arts graphiques, édition/impression, dématérialisation de documents (numérisation/vidéocodage), création de mobiliers urbains, transport de marchandises ou de voyageurs.

DES CERTIFICATIONS

Normes ISO

ICPE (protection de l'environnement)

RSE (responsabilité sociétale des entreprises)

DES BREVETS

Vêtements techniques pour prématurés, en fibre d'eucalyptus
Toilettes sèches pour personnes valides ou en situation de handicap
Séparateur des différents éléments du plastique
Matériau composite issu du tri sélectif

Certains établissements des secteurs protégé et adapté sont prêts à développer de nouvelles activités afin de répondre à un besoin exprimé par un client. Aussi, il ne faut pas hésiter à en discuter avec eux, de manière à développer des partenariats pérennes.

*2 400 activités identifiées par les services de l'État.

« C'est une blanchisserie ESAT qui assure l'entretien du linge de notre maison de retraite. C'est pour nous plus intéressant d'externaliser ce service auprès d'eux : la qualité est excellente et le prix compétitif. »

« Quand je commande un buffet à ce traiteur ESAT, il remporte un vif succès : on m'en demande souvent les coordonnées ! »

« Nous leur confions l'entretien de nos espaces verts et de nos locaux. Nous sommes enchantés de leur travail. Cette démarche s'inscrit dans l'esprit et les valeurs de notre association et, en plus, on y gagne des unités à déduire ! »

« Ils assurent la gestion de nos stocks et des commandes. Comme nous en sommes très satisfaits, nous envisageons de leur déléguer en plus de la saisie de données. »

LES FAMILLES D'ACHATS DES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Agriculture, environnement, espaces verts
- Bâtiments et travaux publics
- Blanchisserie
- Collecte, traitement, recyclage des déchets
- Commerce, distribution
- Énergies renouvelables
- Gestion, administration, informatique
- Hôtellerie, tourisme, location de salles
- Impression, communication, édition
- Nettoyage
- Réparation, dépannage, SAV
- Restauration
- Sous-traitance industrielle
- Textile, ameublement, artisanat d'art
- Transport, logistique, conditionnement

DES PRIX, DES RÉCOMPENSES

PRIX INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Création d'écomatériaux à partir de plastiques d'ordinateurs recyclés

Prestation de relations clients à distance, pour les clients sourds ou malentendants.

CONCOURS LÉPINE

2ème prix création d'une machine de lavage de chariots

TROPHÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Solution alternative pour l'entretien d'espaces verts

PRIX COURT MÉTRAGE

du Festival de Nîmes

... et de plus en plus de prix récompensant :

L'ENTREPRENARIAT SOCIAL

L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL

POUR PASSER À L'ACTION

LES ÉTAPES

L'EXPRESSION DU BESOIN

- Définir votre besoin le plus précisément possible car c'est de cette précision que dépendra la qualité du devis.

L'IDENTIFICATION ET LE CHOIX DU PRESTATAIRE

- Rechercher les fournisseurs ESAT-EA existant dans la zone géographique et proposant la prestation recherchée.
- Étudier le devis et envisager les réajustements éventuels de part et d'autre (en termes de tarif, de délais, de quantité, de montée en charge...).

LA CONTRACTUALISATION

- Acheter auprès des secteurs protégé et adapté implique, comme avec un prestataire du milieu ordinaire, d'établir devis et contrats.

  Selon vos besoins, la prestation peut être :
  - **ponctuelle**
    → édition d'un livret, repas d'affaire, mailing...
  - **de moyenne ou longue durée**
    → l'entretien régulier d'un parc, de locaux, de matériel, de linge, fabrication d'un produit, traitement régulier de données administratives...

    Développer avec les secteurs protégé et adapté des contrats sur du moyen ou long terme permet :
    - aux travailleurs de maîtriser dans le temps un savoir-faire et ainsi d'obtenir un produit/service de grande qualité (de nombreux ESAT et EA ont un meilleur ratio « zéro défaut » que les concurrents du secteur ordinaire) ;
    - à l'ESAT de réguler/anticiper l'activité dans le respect des délais ;
    - aux clients de bénéficier d'un produit/service de qualité tout en affirmant une volonté d'achat responsable et solidaire et d'engranger des unités bénéficiaires à déclarer dans la DOETH annuelle.

LE SUIVI

- du contrat et de la prestation ;
- des unités bénéficiaires (UB) à déclarer dans la Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) : le prestataire doit fournir un document précisant le nombre d'UB correspondant à la prestation.

BONNES PRATIQUES, RECOMMANDATIONS

PENSER AUX ESAT ET/OU AUX EA

- Dès qu'un besoin est identifié, il faut systématiquement se poser la question de la possibilité de recourir aux ESAT et/ou aux EA.

CONSERVER VOS EXIGENCES DE QUALITÉ, COÛTS ET DÉLAIS

- En vérifiant leur adéquation avec les capacités du fournisseur.

ANTICIPER

- Informer le prestataire sélectionné en amont pour lui permettre de fluidifier son travail.

> *« Si vous avez prévu de commander des plateaux-repas pour une réunion de travail, n'attendez pas le jour même pour nous passer la commande ! »*

PRIVILÉGIER LE CONTACT DIRECT. IL PERMET :

- l'utilisation d'un dialogue technique avec un professionnel,
- l'adaptation à la réalité des possibilités du secteur,
- d'envisager l'utilisation de la cotraitance lorsque cela est requis.

CRÉER UN PARTENARIAT

- en suivant la prestation avec le fournisseur,
- en développant un partenariat régulier, sur du moyen ou long terme (quand cela correspond au besoin).

> *« Lors d'une formation, j'ai découvert que les salles étaient gérées par un ESAT. Depuis, nous organisons nos séminaires chez eux. »*

Pour plus d'informations

Consultez la norme Afnor X 50-842 : « Relations économiques du secteur du travail protégé et adapté et ses donneurs d'ordre - Recommandations pour une clarification et une valorisation des relations entre parties prenantes du secteur du travail protégé et adapté et leur donneur d'ordre ».

SEULE LA MAIN-D'ŒUVRE EST VALORISÉE DANS LE CALCUL DES UNITÉS BÉNÉFICIAIRES.

D'où l'importance de privilégier les prestations nécessitant une main-d'œuvre importante, par exemple l'entretien d'espaces verts, plutôt que l'achat de produits, comme les fournitures de bureau (car la facture comporte alors peu de main-d'œuvre et beaucoup de matière à déduire).

LA CONTRACTUALISATION

Elle permet de définir les attentes de chacun : délais, quantités...

CONTRAT D'ACHAT CLASSIQUE DE BIENS OU DE FOURNITURES
→ achat de plateaux-repas

MISE À DISPOSITION INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE
→ travaux d'archivage

CONTRAT D'ACHAT DE PRESTATION DE SERVICE
→ tri de courrier dans le cadre d'une campagne d'appel aux dons
Dans le cadre d'une prestation de service, l'ESAT ou l'EA peut :

- **travailler seul** pour accomplir sa prestation ;
  → entretien des espaces verts d'un lieu unique
- **intervenir en cotraitance** (en partenariat) avec d'autres établissements, du secteur ou non. La cotraitance se pratique couramment lorsque les volumes sont très importants, le périmètre géographique large, ou bien lorsque l'acheteur ne souhaite qu'un contrat unique (et un interlocuteur) sur une prestation à multiples composantes.
  → entretien d'espaces verts dans une région (plusieurs établissements travaillent ensemble en se répartissant les zones)
  → entretien et marquage du linge des résidents en multi-sites

Novatrice et intéressante, la cotraitance implique toutefois un formalisme et un temps de préparation plus importants (constituer un GME : Groupement Momentané d'Entreprises).

COMMENT TROUVER UN PRESTATAIRE ? OÙ CHERCHER ? À QUI S'ADRESSER ?

DES OUTILS DE RECHERCHE EXISTENT

Plusieurs réseaux nationaux (GESAT, Handeco, UNEA) ont développé des offres afin d'accompagner les donneurs d'ordre et les établissements ESAT et EA dans leurs relations commerciales.

DES OUTILS

- Annuaires : plusieurs annuaires nationaux et locaux existent et peuvent être directement consultés.
- Places de marché web : elles permettent aux donneurs d'ordre de publier leurs appels d'offres sur le net, éventuellement de réaliser des panels de fournisseurs en adressant directement ses appels d'offres aux fournisseurs identifiés.

DES SERVICES

- Formation/sensibilisation : des sessions de formation pour bien comprendre les enjeux liés aux achats auprès des secteurs protégé et adapté sont organisées.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : les réseaux nationaux proposent ce type de prestation sur mesure (accompagnement, note de cadrage, sourcing analytique, etc.).

N'hésitez pas à rencontrer les prestataires pour soumettre vos besoins et à visiter les lieux/sites de production.

Une place de marché électronique est disponible pour publier des appels d'offres. Cette place de marché permet aux établissements du secteur d'être informés de l'ensemble des appels d'offres publiés afin qu'ils puissent y répondre.

+ LA PLATEFORME HANDECO-PAS@PAS

Cette plateforme permet d'accéder librement à une base de données de plus de 2 100 fournisseurs ESAT/EA, proposant des prestations de qualité dans tous les secteurs d'activité et répartis sur l'ensemble du territoire national, à partir du site www.handeco.org. Les critères de recherche sont multiples et combinables entre eux :

Mots Clés	Nom, partie du nom, FINESS
Type d'activités	Géolocalisation

ET VOUS,
QUELS CONTRATS
DE **SOUS-TRAITANCE**
ALLEZ-VOUS **PASSER**
CETTE ANNÉE ?

Cette brochure a été imprimée par un établissement des secteurs protégé et adapté.